

**Priorités du Plan de travail**

**2023-2026 en faveur de la**

**Culture**

Compte-rendu de l'atelier entre les membres de Culture Action Europe et les représentants des États membres, en coopération avec la présidence tchèque du Conseil de l'UE, qui s'est tenu à Bruxelles le 11 juillet 2022

[cultureactioneurope.org](http://cultureactioneurope.org)

## Compte-rendu

Le 11 juillet 2022, Culture Action Europe, en coopération avec la représentation permanente de la République tchèque auprès de l'UE, a organisé un atelier sur les priorités du prochain plan de travail 2023-2026 du Conseil en faveur de la culture.

Le plan de travail dont l'adoption était prévue fin novembre sous la présidence tchèque du Conseil de l'UE, constituera la principale feuille de route pour la coordination des politiques culturelles au niveau européen dans les années à venir. Ces politiques devront déclencher un changement de paradigme en vue de s'adapter à la « nouvelle normalité » issue de la pandémie et de la guerre, en plus de faire face à l'urgence climatique.

L'atelier a réuni des membres de Culture Action Europe issus de l'écosystème culturel au sens large -réseaux culturels transnationaux, organisations nationales, militants et décideurs politiques - et des représentants de plus de 15 États membres de l'UE. Cela a permis aux membres de CAE de partager leurs points de vue sur les principales caractéristiques du secteur culturel, d'engager un dialogue commun sur des questions pertinentes et d'élaborer un ensemble concret de suggestions à inclure dans la rédaction du nouveau plan de travail.

Grâce à des méthodes de discussion ouvertes (conversations en petits groupes suivies d'un partage des idées échangées avec l'ensemble des participants), la réunion a débouché sur un ensemble de sujets et de points d'action concrets pour les années à venir, lesquels seront développés ci-dessous. Il s'agit d'un document évolutif qui servira à Culture Action Europe de ligne directrice pour mieux accompagner le processus de renouvellement du plan de travail 2023-2026.

### 1. Conditions de travail et liberté d'expression artistique :

Élaborer une stratégie en vue d'un statut européen pour les artistes et améliorer les conditions de travail des artistes/travailleurs culturels et créatifs sur base des expériences des États membres, afin de référencer efficacement, et de prendre en compte, les spécificités du travail culturel. Défendre la liberté d'expression artistique au niveau de l'UE en lien avec l'État de droit,

les droits fondamentaux, la démocratie, et en vue de protéger les artistes en danger (Ukraine, Afghanistan, etc.). Pour ce faire, nous suggérons de :

- **Trouver une définition commune de l'artiste, du travailleur culturel et créatif - et ce de que nous entendons lorsque nous disons « le secteur »;**
- **Créer des normes communes au niveau européen;**
- **Renforcer les secteurs culturel et créatif et ramener vers ces secteurs davantage de personnes éloignées pas la crise COVID;**
- **Les informations sur les ressources et les compétences sont fragmentées et devraient être plus accessibles, par exemple en les incluant dans les programmes d'enseignement et en multipliant les points d'information sur la mobilité**

## **2. Culture et durabilité**

Aller au-delà de l'initiative du Nouveau Bauhaus européen pour présenter la culture comme un moteur du développement durable et de la justice sociale, en établissant un lien avec des campagnes mondiales telles que #Culture2030. Pour ce faire, nous suggérons :

- **D'introduire un changement de narration, en parlant non seulement d'une transition verte, mais aussi de la façon dont le vecteur culturel y est pris en compte, en déterminant une chronologie et des aspects à prioriser;**
- **D'intégrer la culture dans les objectifs de durabilité en engageant d'autres ministères dans la discussion;**
- **De faire pression pour que la culture ait un objectif de développement durable (ODD) dédié et soit reconnue comme le quatrième pilier de la durabilité**
- **D'identifier les opportunités financières disponibles pour la culture dans la transition verte.**

## **3. Culture, Santé et Bien-être :**

Rendre plus visible le lien entre la culture et la pratique médicale et créer une plus grande coopération intersectorielle entre les décideurs. Pour ce faire, nous suggérons de :

- **o Définir ce que signifie « santé et bien-être » et reconnaître que la culture joue un rôle important dans leur maintien ;**
- **o Organiser une grande Conférence de la Présidence ou des réunions informelles du Conseil conjoint sous l'égide des ministères de la Culture et de la Santé, avec la participation des deux secteurs; être inclusif et clair sur la différence entre santé physique et santé mentale**
- **o Mettre en œuvre des pratiques culturelles participatives dans la culture post-COVID, en mettant l'accent sur les jeunes et la santé mentale d'une part, et sur l'isolement post-pandémique d'autre part.**
- **o Continuer à cartographier les bonnes pratiques, à les comparer via la contribution d'experts et à maintenir l'implication non seulement des acteurs culturels et des ministères de la culture, mais aussi des acteurs de la santé et des ministères de la santé.**

#### **4. Droits culturels**

Les droits culturels ne concernent plus en priorité l'accès à la culture et l'élargissement des audiences, qui restent importants, mais également la participation significative à la culture et à la gouvernance des biens communs, avec une attention particulière (mais sans s'y limiter) au renforcement de la diversité, de l'égalité des sexes, de l'inclusion et de la démocratisation des espaces publics partagés, au développement du dialogue avec les diverses communautés, y compris dans les zones rurales et non urbaines, et à la décolonisation et aux droits LGBTQIA+. Pour ce faire, nous suggérons :

- **Que le Conseil assure un suivi de la Charte de Porto Santo, adoptée sous la présidence portugaise en 2021;**
- **De créer des outils et des moyens pour l'apprentissage informel et entre pairs sur le sujet;**

- **Parallèlement aux travaux sur la professionnalisation des secteurs culturel et créatif, des stratégies devraient également être développées pour les nombreux artistes amateurs.**

## **5. Recherche et éducation artistiques**

L'éducation artistique et la recherche artistique exigent de travailler à la consolidation des approches STIAM (STEAM en anglais) et autres approches transdisciplinaires et de créer des espaces pour des initiatives transversales regroupant les arts, les sciences, la technologie et l'innovation.

- **La recherche artistique devrait être abordée sous de multiples perspectives, en impliquant les universités, les centres de recherche transdisciplinaires et les acteurs de la recherche indépendants.**
- **La recherche artistique devrait faire l'objet d'un dialogue entre pairs avec d'autres disciplines de recherche et doit être renforcée et reconnue par un dialogue permanent avec d'autres domaines de recherche.**

## **6. Relations culturelles internationales et coopération au développement**

Renforcer la contribution de la culture aux relations culturelles internationales et à la coopération au développement, et en cartographier l'impact. Pour ce faire, nous suggérons :

- **D'établir une cohérence entre les politiques et d'y intégrer la culture aux niveaux national et européen par l'intermédiaire d'attachés culturels dans la coordination intergouvernementale du développement et de la coopération;**
- **De redéfinir les méthodologies pour la coopération culturelle internationale, en se basant sur des pratiques équitables ;**
- **D'établir un partenariat d'égal à égal et de renforcer la collaboration équitable et inclusive avec les pays tiers.**

## **7. Comblent le fossé avec d'autres autorités publiques au niveau national**

Il s'agit davantage d'un élément de la méthode de travail que d'une priorité en soi, mais nous exhortons les États membres à réserver une plus grande place aux échanges avec les pairs d'autres ministères afin d'intégrer efficacement la culture dans d'autres domaines politiques. Pour ce faire, nous suggérons de :

- **Définir des lignes directrices sur la manière de faire en sorte que les ministères communiquent et travaillent ensemble sur un éventail choisi de priorités définies;**
- **Organiser de grandes Conférences de la Présidence ou des réunions informelles du Conseil conjoint réunissant de temps à autre les ministères de la Culture et leurs pairs des ministères des finances, de la santé, de l'éducation, des affaires étrangères et de la coopération au développement et des affaires sociales.**